Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-091/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2009-339
créant l'Unité Mixte de Recherche U 968 et nommant José Alain SAHEL directeur ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 968 intitulée « Institut de la Vision » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur José Alain SAHEL est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm	**Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie**	**Le Président du C.N.R.S.**
Pr André SYROTA	**Pr Jean CHAMBAZ**	**Pr Alain FUCHS**